

Définitions : La croissance économique

La croissance économique c'est l'augmentation de la production des biens et services dans une économie. Elle est souvent mesurée par le taux de variation du produit intérieur brut (PIB) réel.

La croissance extensive désigne une croissance qui repose sur l'augmentation des facteurs de production.

Les facteurs de production désigne l'ensemble des ressources utilisées dans le processus de production. On retrouve le facteur travail et le facteur capital.

Le facteur travail désigne à l'ensemble des activités humaines permettant la production. Il est généralement mesuré par le nombre d'heures de travail mobilisées pour réaliser une production.

Le facteur capital désigne, au sens large, à l'ensemble des biens et des services nécessaires pour produire.

La croissance intensive désigne une croissance qui repose principalement sur l'amélioration de la productivité des facteurs de production.

La productivité globale des facteurs : Elle correspond à l'efficacité avec laquelle les facteurs travail et capital sont combinés. En d'autres termes, la PGF augmente lorsque l'on parvient à produire davantage sans augmenter la quantité de travail ou de capital utilisé

Le progrès technique désigne l'ensemble des innovations (nouvelles technologies, nouveaux procédés de production, nouvelles organisations du travail, etc.) qui permettent de rendre les facteurs de production plus efficaces.

Le progrès technique endogène désigne un progrès technique qui résultent de dynamiques interne au système économique. Autrement dit, il provient d'investissements réalisés par les agents économiques et par l'État.

Le capital humain correspond au niveau de formation, d'expérience et de santé d'une population.

Le capital physique correspond aux biens de production.

Le capital technologique correspond à l'ensemble des connaissances liées aux techniques de production.

Le capital public comprenant les infrastructures telles que les routes, les aéroports et les réseaux internet.

Une innovation correspond à l'application d'une invention (quelque chose de nouveau) dans le domaine économique.

Le processus de destruction créatrice, désigne un processus au cours duquel la diffusion des innovations rend obsolètes certains produits ou certains secteurs d'activité et crée dans le même temps de nouvelles activités économiques.

Les institutions économiques désignent l'ensemble des règles et des organismes qui participent à la mise en place et au maintien des transactions commerciales.

Le droit de propriété est un ensemble de droits légaux et sociaux qui confèrent à une personne le contrôle et l'usage exclusif d'un bien.

La polarisation des emplois désigne un phénomène du marché du travail où les emplois se concentrent de plus en plus aux deux extrémités de la hiérarchie des qualifications : d'un côté, les emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, de l'autre, les emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés, tandis que les emplois intermédiaires tendent à disparaître.

L'empreinte écologique désigne la surface nécessaire à une population pour produire les ressources qu'elle consomme et absorber ses déchets.

La croissance économique soutenable désigne une croissance capable de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

-